

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. Particularité du produit.

Le produit utilisé en entre-meubles ou en plan de travail de cuisine est un verre trempé thermiquement qui présente une résistance nettement plus élevée aux chocs et à la chaleur. Sa résistance aux chocs thermiques est d'environ 180° au maximum.

Il est ensuite recouvert d'un film de protection à l'arrière ; en cas de bris, ce verre de sécurité se décompose en petits fragments qui restent collés au film, évitant ainsi les coupures.

Le verre trempé thermiquement est solide mais pas incassable (norme SIA 331.221 équivalente SNEN12150-1). En cas de choc thermique élevé ou de contraintes sur les arrêtes, l'équilibre de tension dans le verre peut être détruit et provoquer une rupture spontanée. Cette rupture n'est pas forcément immédiate, elle peut avoir lieu quelques temps après la surcharge. Les fortes poussées ou les coups sont par conséquent fortement déconseillés.

### 2. Contraintes techniques.

Selon la qualité, les dimensions, l'épaisseur du verre et/ou la technique de fabrication, il est possible que de petites différences dans l'intensité, la couche d'émail ou la tonalité de la couleur se présentent par rapport aux échantillons ou des teintes RAL/NCS sur d'autres matériaux. Ces nuances qui peuvent se produire dans la même livraison, sont visibles selon les dimensions et sous l'effet de la luminosité et ne peuvent donner lieu à une réclamation. Ces différences sont inévitables pour cause de contraintes techniques de fabrication et de la teinte naturelle du verre.

En raison du processus de trempe, pour tous les verres mais plus particulièrement sur les verres argentés ou en finition brillante, il n'est pas possible de fournir ces éléments aux mêmes exigences qualitatives que les verres non trempés. En effet, ceux-ci peuvent contenir des imperfections visibles, notamment des marques ou brûlures, de petites piqûres et micro-rayures ainsi que des distorsions du reflet (EN12150-1). Celles-ci sont accentuées par l'éclairage et plus particulièrement le LED. De manière générale, un défaut invisible perpendiculairement à l'œil nu à une distance de 3 mètres avec un éclairage naturel diffus doit être accepté.

Dans de rares cas, un effet de zébrures sur les arrêtes arrières du verre peut apparaître ; celui-ci est dû à l'accrochage de la teinte sur le chanfrein et est accentué par le joint silicone.

Sur la surface des verres satinés en état humide, il peut se présenter des effets optiques temporaires, invisibles au séchage.

Dans certains cas et selon la marque de l'agencement de cuisine, il n'est pas possible de faire un joint au silicone entre la partie supérieure du verre et le meuble suspendu en raison de l'espace au dos de celui-ci. Sur demande, un profil de fermeture peut être posé au-dessous du meuble. Celui-ci n'est pas compris dans nos prix.

### 3. Garantie.

Les travaux sont garantis selon les normes SIA.

### 4. Exclusion de la garantie.

Compte tenu de la haute qualité de production, les tensions internes du verre présentent une grande régularité et n'entraînent en principe pas de bris. Les bris et les fissures de tension sont donc a priori uniquement imputables à des actions extérieures mécaniques ou thermiques et ne sont, dans ce cas-là, pas couverts par la garantie.

Le démontage et remontage des appareils gênants la pose (mitigeur, prise électrique, tirette, hotte de ventilation, plan de cuisson) est exécuté à bien plaisir et gratuitement. Par contre, nous ne pouvons être tenu responsable des éventuels dégâts. La responsabilité en incombe au client et il lui appartient, le cas échéant, de faire exécuter ou contrôler ces travaux par un professionnel.

### 5. Offres.

Toutes nos offres sont sans engagement jusqu'à l'acceptation du client. Les prix offerts ne sont valables que pour les quantités et dimensions indiquées dans l'offre et pour une durée de 2 mois. Elles sont établies gratuitement sur la base des informations fournies. En cas de déplacement, les frais engendrés (temps + KM) seront facturés, mais au minimum chf. 150.—hors TVA. Ceux-ci seront déduits en cas de commande.

Les plans accompagnant l'offre restent notre propriété, ils ne doivent pas être portés à la connaissance de tierce personne. Toute violation de cette clause entraîne l'obligation du client d'indemniser entièrement le dommage subi. Nos prix sont calculés en fonction des prix valables le jour de l'offre pour le matériel, main d'œuvre et autres coûts de production, transports, droits de douane, impôts et taxes. Toute hausse intervenant sur les prix précités jusqu'au moment de la livraison, même en cas de retard, est à la charge de l'acheteur. Il en va de même dans l'éventualité de l'introduction de nouveaux droits de douane, impôts et taxes.

6. **Commandes.**

Les commandes doivent être passées par écrit.

Nous nous réservons le droit d'annuler totalement ou partiellement une commande dans le cas où la fabrication ou la livraison serait rendue difficile ou impossible pour des raisons imprévisibles. Cas échéant, nous ne sommes tenus à aucune indemnité, ni obligation de livraison ultérieure. En cas d'annulation de la commande après la prise des mesures, les frais engendrés (temps + KM) seront facturés en régie, mais au minimum chf. 150.— hors TVA.

7. **Confirmation de commande.**

Seule la confirmation de commande, que le client doit vérifier à réception, fait foi quant à l'étendue et aux modalités d'exécution de la livraison. Les prestations qui ne figurent pas dans la confirmation de commande seront facturées séparément notamment les rendez-vous supplémentaires, la prise en charge des clés à une adresse différente du chantier, les temps d'attente, etc...

Les modifications qui interviennent après la confirmation, mais avant la mise en fabrication, seront facturées à un montant que nous nous réservons de fixer, mais qui correspondra au maximum aux frais supplémentaires encourus. Lorsque les modifications interviennent après la mise en fabrication, les frais effectifs seront facturés en plein.

La confirmation de commande doit être retournée signée immédiatement avec les éventuelles modifications, sans quoi elle sera considérée comme acceptée telle quelle.

La personne qui appose sa signature sur la confirmation de commande est responsable du paiement de celle-ci et se porte solidairement garant de la dette.

8. **Délai de livraison.**

Les délais de livraison sont fixés à titre indicatif, seule une faute grave pourra engager notre responsabilité en cas de retard caractérisé.

9. **Facture et conditions de paiement.**

Les factures doivent être réglées net à 30 jours. En cas de retard, un intérêt annuel de 5% pourra être demandé et les livraisons suspendues. Les frais facturés pour chaque rappel sont de chf. 20.—.

Aucune garantie bancaire ou d'assurance ne sera établie pour un montant inférieur à fr. 10'000.—hors taxes.

10. **Transfert des profits et des risques.**

Le transfert des profits et des risques, notamment le risque de casse, passe au client au moment du chargement lorsqu'il prend lui-même livraison de la marchandise.

Lorsque nous assumons la livraison et/ou la pose, le transfert des profits et des risques ne passe au client qu'après la livraison, respectivement après que les travaux de montage sont terminés.

Le remplacement de verres cassés ou fendus postérieurement à la pose ainsi que la dépose et repose de ce même élément est à la charge du client.

11. **Réclamation.**

La marchandise doit être contrôlée au moment de la livraison ou, cas échéant, à l'issue de la pose et toute réclamation ultérieure ne sera pas acceptée, exception faite de la survenance d'éventuels défauts cachés.

Sauf convention contraire, une réclamation n'entraîne pas la suspension de la facture en cours ; celle-ci devra être payée dans le délai indiqué.

12. **Réserve de propriété.**

Pour parer aux risques liés à son éventuelle insolvabilité, le client nous reconnaît, en concluant le contrat de vente ou d'entreprise, le droit de demander en tout temps l'inscription d'une réserve de propriété auprès des offices compétents.

13. **Marchandise non réclamée.**

Toute marchandise ou objet commandé et non réclamé dans un délai de 3 mois sera détruit. Le montant de la facture reste dû et ne sera pas remboursé.

14. **For.**

Le for compétent pour les litiges relatifs à la vente/livraison de nos produits est aux tribunaux ordinaires de Lausanne.

**Par sa commande ou sa relation commerciale, le client reconnaît tacitement les présentes conditions générales et accepte qu'elles lui soient applicables.**

Date :

Signature :

Nom :